

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>20.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Gewässerschutz</b>
Akteure	<b>Verband für Jagd und Fischerei</b>
Prozesstypen	<b>Parlamentarische Initiative</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Freymond, Nicolas

## Bevorzugte Zitierweise

Freymond, Nicolas 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Gewässerschutz, Parlamentarische Initiative, Verband für Jagd und Fischerei, 2009*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 20.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Umweltschutz	1
Gewässerschutz	1

# Abkürzungsverzeichnis

---

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Umweltschutz

#### Gewässerschutz

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 20.02.2009  
NICOLAS FREYMOND

Le traitement de ces deux objets (l'initiative populaire "Eaux vivantes" et le contre-projet indirect) a révélé une **lacune institutionnelle** dans la procédure s'appliquant aux initiatives populaires accompagnées d'un contre-projet indirect de l'Assemblée fédérale. Selon la procédure en vigueur, le comité d'initiative peut décider le retrait de son initiative s'il est satisfait du contre-projet législatif adopté par le parlement. Ce dernier étant soumis au référendum facultatif, le risque est alors que le contre-projet soit rejeté en votation populaire. Afin de pallier cette carence, les commissions des institutions politiques des deux chambres ont décidé de donner suite à une initiative parlementaire du sénateur Lombardi (pdc, TI) et soumis au parlement un projet de loi introduisant la possibilité d'un **retrait conditionnel** des initiatives populaires. Concrètement, le nouveau dispositif permet au comité d'initiative de déclarer retirer son initiative à la condition expresse que le contre-projet indirect ne soit pas rejeté en votation populaire. Cette révision de la loi sur les droits politiques a été adoptée par les chambres lors de la session d'automne, si bien que l'Association suisse de la pêche a pu user de ce nouveau droit en décidant le retrait conditionnel de son initiative peu après l'adoption du contre-projet indirect par les chambres.<sup>1</sup>

---

1) NZZ, 19.10 et 17.12.09 (retrait); TA, 25.11.09; SZ, 26.11.09; NZZ.